

## **CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Morillon, le samedi 21 janvier 2023

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira :

Jeudi 26 janvier à 20 h 00, Salle consulaire à la Mairie 5 place de la mairie, 74440 MORILLON

La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du CGCT.

## L'ordre du jour de la séance portera sur les points suivants :

- 1. **Fonctionnement des assemblées** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :
- 2. **Fonctionnement des assemblées** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 décembre 2022 ;
- 3. Fonctionnement des assemblées Décisions prises par le maire ;
- 4. **Administration générale** Approbation de la convention avec la CCMG pour le financement des navettes touristiques saison hivernale 2022-2023 ;
- 5. **Administration générale** Approbation de la convention avec la CCMG pour le financement des navettes touristiques saison estivale 2023 ;
- 6. Administration générale Convention de prestation avec le SYANE pour le conseil en énergie ;
- 7. Commande publique Choix du maître d'œuvre pour le projet de construction d'une école
- 8. Aménagement Bilan de la concertation sur l'urbanisation des secteurs de la Pusaz et du Verney ;
- 9. Environnement Extinction de l'éclairage nocturne abroge la délibération n°2022.88;
- 10. **Ressources humaines** Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de gestion de la fonction publique ;
- 11. Ressources humaines Création d'un poste de brigadier-chef de police municipale ;
- 12. Ressources humaines Création de deux postes d'adjoint technique territoriaux ;
- 13. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Simon BEERENS-BETTEX

e Maire